



Département SANTÉ ET SÉCURITÉ d'IATSE 514

Les fonctions que nous couvrons sont :

- **Assistant coordonnateur santé et sécurité** (*Assistant Health and Safety Coordinator*)
- **Coordonnateur de sécurité nautique** (*Nautical Safety Coordinator*)
- **Préposé à la sécurité nautique** (*Nautical Safety Attendant*)
- **Coordonnateur des premiers soins** (*Set Medic Coordinator*)
- **Préposé aux premiers soins** (*Set Medic*)

Critères de base, de classification et de reclassification pour toutes les fonctions du département :

- 1 Tout candidat devra soumettre un C.V. correspondant aux prés requis mentionnés ci-dessous.
- 2 Indiquer seulement les projets pour lesquels vous détenez un crédit.
- 3 Votre C.V. peut inclure des films, des séries télé, des publicités des vidéo-clips ou toute autre forme de productions.
- 4 Certifications et formations obligatoires :
 - Secourisme général avec RCR, niveau C
 - SIMDUT 2015
 - Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail
 - Prévention et gestion du harcèlement : civilité et respect en milieu de travail (QUÉBEC)
 - Protection contre les chutes - Niveau de base
 - Protection respiratoire

Pour chacune des fonctions ci-haut mentionnées, une équivalence de travail documentée sera analysée et considérée, sous réserve d'approbation, par le comité d'adhésion. De plus, les habiletés pour lesquelles le postulant déposera une certification valide seront considérées. De même pour les habiletés techniques qui pourront être validées par un diplôme, un porte-folio ou toute autre preuve de compétences.

Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :

Assistant coordonnateur santé sécurité est dit du membre qui :

- 1 Possède une attestation universitaire d'un programme court en santé et sécurité au travail ;
OU
est hygiéniste en santé et sécurité au travail ;
- 2 A suivi la formation Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail ;
- 3 Toutes autres formations S.S.T. offertes par IATSE 514 ;
- 4 Démonstre un BILINGUISME professionnel au travail ;

Coordonnateur sécurité nautique est dit du membre qui :

- 1 A réussi la certification FUMA4 ; Fonction d'Urgence en Mer À 4 km des côtes ;
- 2 A réussi la certification Cours de Sauvetage sous-marin (rescue diver) ;
- 3 A réussi les certifications Premiers Soins + RCR/DEA ;
- 4 A réussi la certification Cours de Sauvetage Nautique 1^{er} Intervenant ;
- 5 A réussi la certification Sauveteur en Eau Vive (niveau 2) ;
- 6 A suivi la formation Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail ;
- 7 Possède une expertise en évaluation de champs de glace ;
- 8 A suivi la formation « Manipulation sécuritaire des scies à chaîne » ;
- 9 Démonstre un BILINGUISME fonctionnel au travail ;

Préposé à la sécurité nautique est dit du membre qui :

- 1 A réussi la certification Cours Premiers Soins + RCR/DEA ;
- 2 A réussi la certification Brevet d'Opérateur Nautique (B.O.N.) ;
- 3 A réussi la certification Sauveteur Nautique 1^{er} Intervenant ;
- 4 A réussi la certification Cours SIMDUT ;
- 5 Démonstre un Bilinguisme fonctionnel ;

Coordonnateur des premiers soins est dit du membre qui :

- 1 Est un Préposé aux Premiers Soins PRATIQUANT et à jour ;
- 2 A au moins trois cents (300) jours d'expérience comme préposé aux premiers soins sur des productions cinématographiques ou télévisuelles ;
- 3 Maîtrise les outils informatiques ainsi qu'un logiciel de gestion d'équipement et de personnel (Excel, FileMaker, etc.) ;
- 4 Maîtrise les Règles et Procédures SANTÉ ET SÉCURITÉ d'IATSE 514 ;
- 5 A suivi la formation Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail ;
- 6 Démonstre un BILINGUISME fonctionnel au travail ;

Préposé aux premiers soins est dit du membre qui :

- 1 Est un Technicien Ambulancier paramédical (P.S.P.) PRATIQUANT, à jour, et a complété au moins 250 jours d'expérience en plus de déposer sa carte d'employé Ambulancier pour un service d'ambulance reconnu ; ;
OU
Dans le cas d'un technicien ambulancier paramédical « *NON PRATIQUANT* », une preuve de sa certification T.M.U. originale et une preuve ayant au moins 250 jours d'expérience+ Cours Premiers Soins + RCR/DEA à jour émis par un organisme compétent ;
- 2 Maîtrise les Règles et Procédures SANTÉ ET SÉCURITÉ d'IATSE 514 ;
- 3 A suivi la formation « Protection de base contre les chutes » ;
- 4 Démonstre un BILINGUISME de niveau professionnel ;

HABILETÉS UTILES :

Instructeur en embarcation, cours de mécanique hors-bord, Sauveteur piscine/plage, évaluation des champs de glace, FUMA4, manipulation sécuritaire des scies à chaîne.

ADOPTÉ le 3 avril 2012 par réunion départementale

Modifié le 21 février 2020